



AVIS DE COURSE TYPE « REGLES D'INTRODUCTION A LA REGATE »
COUPE DE LA VILLE DE SAINTE-MAXIME
dimanche 5 avril 2026
Grade 5C

PRÉAMBULE : prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les Règles d'Introduction à la Régata,
- le présent avis de course,
- la fiche course, et ses annexes,
- les règles des classes OSIRIS et IRC.

2. TABLEAU OFFICIEL

Les documents de course seront exclusivement mis en ligne en version électronique via le lien [documents de course](#)

3. COMMUNICATION

3.1 Les communications se feront via WhatsApp

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE – INSCRIPTION – CATEGORIE DE NAVIGATION

4.1 La régata est ouverte aux bateaux des classes IRC et OSIRIS.

IRC	IRC	→ Flamme Noire
OS1	HN B, C, D et Net < 20	→ Flamme Jaune
OS2	HN B, C, D et Net >= 20	→ Flamme Mauve
OS3	HN R toutes classes + L	→ Flamme Verte

4.2 L'inscription se fera uniquement par internet : [inscriptions](#).

4.3 Clôture des inscription le vendredi 3 avril 2026 à 19h00

4.4 Les bateaux devront obligatoirement présenter ou déposer en ligne un certificat de jauge en cours de validité.

4.5 Catégorie de navigation : moins de 6 milles des côtes.

4.6 La liste des bateaux sera affichée au tableau officiel [documents de course](#)

4.7 La régata étant en grade 5 :

- Chaque concurrent majeur doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Chaque concurrent mineur doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention "compétition" valide ou d'une licence Club FFVoile mention "adhésion" ou "pratiquant" accompagnée de l'attestation de renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doit fournir :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

5. DROITS A PAYER

Frais d'inscription : 20 € pour les bateaux de moins de 10 mètres
30 € pour les bateaux de 10 mètres ou plus.

Règlement possible au Club Nautique, base Paul Bausset, 21 bd Jean Moulin, 83120 Sainte-Maxime, par chèque, carte bancaire, et espèces, ou par virement bancaire (IBAN : FR76 1460 7003 4470 5137 6718 417), avant la clôture des inscriptions le vendredi 3 avril 2026 à 19h00.

6. PROGRAMME - MISE A DISPOSITION-TYPE DE PARCOURS-HEURE LIMITE

6.1 La confirmation des inscriptions se fera jusqu'au vendredi 3 avril 2026 à 19h00.

6.2 Briefing et 1^{er} signal d'avertissement :

Dimanche 5 avril 2026 :

- 10h50 Briefing par *VHF canal 77*

- 11h00 Premier signal d'avertissement : parcours côtiers (annexe parcours du CNSM)

- 18h00 Résultats et convivialités à la Base Paul Bausset, à Sainte-Maxime

6.3 Les bateaux manquant à finir après 17h00 seront classés DNF.

7. CLASSEMENT

Classement a minima selon l'annexe A

5 bateaux minimum par catégorie sont nécessaires. Le Président du comité de course se réserve la possibilité d'effectuer des regroupements afin d'effectuer le classement.

8. PROTECTION DES DONNEES

8.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

8.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

9. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

Président du Comité de course : Stephan DORELON